

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 49 (1904)
Heft: 10

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

† Colonel-divisionnaire A. Scherz. — Il y a trente ans. — Encore l'instruction militaire préparatoire. — Les instituteurs et l'avant-projet militaire.

Nous sommes entrés dans une série noire. Après le colonel Bleuler que la maladie oblige à se démettre de son commandement, voici le commandant de la V^e division, colonel divisionnaire A. Scherz, que la mort enlève en quelques heures. Il venait de suivre le cours pour officiers supérieurs et avait fonctionné comme arbitre aux manœuvres du III^e corps d'armée. Il paraissait fort ingambe et en parfaite santé. Plus récemment, il s'était encore occupé de la réunion intercantonale des corps de cadets, à Berne. En deux jours, la maladie l'a terrassé.

Le colonel-divisionnaire Alfred Scherz était âgé de 57 ans. Il fit partie du corps d'instruction de l'infanterie pendant un peu plus de sept ans, de 1875 à 1882, fonctionnant comme instructeur de I^{re} classe dans l'arrondissement de la III^e division.

Les funérailles ont eu lieu à Berne, le 2 octobre, au milieu d'un grand concours de population. Tenaient les cordons du poêle les commandants des deux brigades d'infanterie de la V^e division, colonels-brigadiers Bertschinger et Iselin, l'instructeur d'arrondissement de la division, colonel Wassmer, et le chef d'état-major lieutenant-colonel Ringier. De nombreux officiers de toutes armes et les attachés militaires de France, d'Allemagne et d'Italie ont accompagné le cortège.

* * *

L'avis de la prolongation du délai pour le dépôt des observations et propositions relatives à la revision militaire semble avoir interrompu les discussions qui commençaient à se faire jour. On se recueille de nouveau. Il est probable toutefois que l'accalmie ne sera plus de longue durée et que la publication du projet des commandants supérieurs provoquera la reprise du débat. Puisse celui-ci aboutir à une solution pratique, sans trop long retard.

On ne peut s'empêcher néanmoins de conserver quelques doutes quand on constate que la plupart des propositions actuelles ont été formulées, inutilement, il y a plus de trente ans déjà.

C'était au lendemain de la guerre franco-allemande. Les désastres de la Défense nationale dont l'armée de l'Est, entre autres, avait permis de mesurer l'étendue, avaient frappé en Suisse les esprits de tous ceux qui savent qu'une armée ne s'improvise pas, et qu'on n'organise pas la défense d'un pays du jour au lendemain. C'était un exemple émouvant, une navrante leçon de choses, à l'appui de cette vérité si volontiers méconnue. On avait vu de quel petit secours était l'enthousiasme patriotique non accompagné par la discipline et une solide instruction militaires, et l'on vit surgir alors les propositions de réforme dont tout le monde parle aujourd'hui.

Peut-être quelques-uns de nos plus anciens abonnés se rappellent-ils le colonel fédéral A. de Mandrot. Il publia en 1872, dans la *Revue militaire suisse* un article dont quelques passages semblent d'aujourd'hui.

« Il n'est pas en Suisse un officier sérieux, écrit-il, qui ne trouve l'instruction de nos milices insuffisante; le recrue, au bout de ses six semaines de caserne, s'en va au moment où il commençait à se former; aussi l'année suivante a-t-il déjà beaucoup oublié.

» Les cours de répétition bisannuels sont de même insuffisants pour lui remettre en mémoire ce qu'il devrait savoir à fond. Tout le monde en convient, mais par économie on reste dans l'ornière. »

Et plus loin, parlant du sous-officier :

« Cet agent *indispensable* du service intérieur, sans lequel rien ne peut bien marcher dans la compagnie, n'est guère plus instruit que le soldat; il n'a pas l'habitude du commandement, il ne se sent pas assez ferme dans ses fonctions, aussi n'est-il presque jamais obéi et considéré comme il devrait l'être par la troupe qu'il doit diriger. »

Partant de là, le colonel de Mandrot demande une instruction des recrues de trois mois pleins dans l'infanterie, six dans les armes spéciales et la cavalerie. Il réclame des cours de répétition annuels de seize jours. Il veut que les commandants de division aient l'inspection des troupes sous leurs ordres, et les brigadiers de même.

Il demande enfin un rajeunissement de l'armée de campagne qui allégerait en même temps les charges du citoyen. Celui-ci ne ferait plus partie de l'élite que jusqu'à 28 ans. De 29 à 36 ans, il appartiendrait à un premier ban de landwehr qui aurait encore des exercices par bataillon ou demi-bataillon, et de 37 à 45 ans à un deuxième ban dont les obligations seraient limitées à un appel en armes chaque année.

On voit qu'à des nuances près, les propositions du colonel de Mandrot, qui furent appuyées de 1872 à 1874 par de nombreux cercles militaires, ressemblent fort aux propositions actuelles. Espérons que celles-ci, plus heureuses, passeront dans la pratique, et ne demeureront pas pendant trente années à l'état de vœux pieux.

On n'a pas encore de renseignements complets sur les résultats des épreuves physiques militaires à l'occasion du recrutement. On en sait assez toutefois pour dire qu'elles ont beaucoup déçu les experts. Nos jeunes gens font preuve d'une surprenante insuffisance gymnastique. Le développement de la force musculaire des bras, entre autres, est loin de répondre aux illusions que d'aucuns nourrissaient. Peut-être la vogue du sport de la bicyclette n'est-elle pas étrangère à cette constatation.

Celle-ci encouragera dans leurs revendications les partisans de l'instruction militaire préparatoire du III^e degré. Il est juste d'ajouter que cette instruction n'a pas d'adversaires: loin de là. Tout le monde est d'accord pour en reconnaître l'utilité. Les divergences ne se manifestent qu'au sujet de son organisation.

Nos lecteurs ont pris connaissance, dans notre livraison de septembre, des objections opposées par la conférence des commandants supérieurs au régime de l'obligation. Ces objections paraissent d'une réfutation difficile. Elles nous confirment dans notre opinion que si désirable qu'il soit de faciliter la tâche des officiers et sous-officiers qui se consacrent à l'enseignement du troisième degré et pour lesquels l'obstacle principal à l'obtention de bons résultats est l'impossibilité de réprimer les absences des élèves, l'obligation générale serait un remède pire que le mal.

Avant d'en venir là, — si le peuple permet jamais qu'on en vienne-là, ce dont nous doutons très fort, — ne conviendrait-il pas de recourir mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici à l'assistance d'une foule d'associations privées qu'il serait facile d'intéresser à cette œuvre, et qui ne demanderaient pas mieux? Pourquoi ne procéderait-on pas d'une façon analogue à ce que l'on a fait pour le développement des exercices volontaires de tir? Une subvention de tant par tête serait allouée à toute association, — société de gymnastique ou de tir, — qui, lors du recrutement, présenterait des jeunes gens remplissant les conditions du programme fédéral d'instruction préparatoire. On développerait en conséquence l'institution des épreuves physiques au recrutement esquissée cette année-ci.

Les sociétés de gymnastique se plaignent de la concurrence que leur fait la bicyclette. En nombre de lieux, elles éprouvent de la peine à se renouveler. Ce serait leur rendre un service que de recourir à elles pour l'organisation de l'instruction militaire préparatoire, et celle-ci ne ferait qu'y gagner.

Dans un pays où, malgré tout, l'initiative individuelle est encore aussi en honneur que dans le nôtre, l'Etat aurait grand tort de ne pas réclamer son aide pour la préparation de la défense nationale.

* * *

Les instituteurs paraissent d'accord avec les dispositions de l'avant-

projet de revision les soumettant au droit commun en matière d'obligations militaires. Dans la réunion qu'elle a tenue à Coire, la Société suisse d'éducation a voté les résolutions suivantes :

1. L'assemblée des délégués de la Société suisse d'éducation considère comme conforme au principe constitutionnel de l'égalité des citoyens les prescriptions de la nouvelle organisation militaire plaçant les instituteurs sur le même pied que les autres citoyens suisses et leur reconnaissant par conséquent la possibilité d'être promus aux grades de sous-officiers et d'officiers.

2. Lorsqu'une période militaire a lieu pendant le cours de l'année scolaire, le remplacement de l'instituteur appelé au service s'effectue par les soins et aux frais de la commune et du canton.

Il ne sera peut-être pas inutile que la Confédération intervienne pour faciliter, aux communes et aux cantons, les dépenses de cette nature. La question des frais n'est pas étrangère, en effet, à la restriction apportée par certains cantons au droit de servir des instituteurs. A ce propos, le tableau suivant résumant la situation faite aux instituteurs dans les différents cantons a été communiqué à l'assemblée de Coire :

Ecole de recrues. — Les régents la suivent dans tous les cantons.

Cours de répétition. — Fribourg et Neuchâtel n'appellent les régents à aucun cours de répétition. Fribourg les désarme après l'école de recrues et leur fait payer la taxe d'exemption.

Appenzell (Rh.-Ext.) dispense les régents après le premier cours de répétition lorsqu'ils le demandent.

Berne, Lucerne, Schaffhouse, Vaud, Uri, les deux Unterwalden, Zoug, Appenzell (Rh.-Int.), Grisons, Valais, Tessin et Schwytz dispensent de tous les cours les régents qui en font la demande.

Zurich, Glaris, Soleure, Bâle-Ville et Campagne, St-Gall, Argovie et Genève obligent les régents à faire quatre cours.

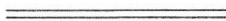
Avancement. — Berne, Uri, Obwald, Bâle-Ville, Appenzell (Rh.-Int.), Grisons et Valais placent les régents sur le même pied que les autres citoyens.

Argovie, Thurgovie et Tessin ne permettent l'accession aux grades que si le régent s'engage à ce qu'il n'en résulte aucun préjudice pour l'école.

Zurich et St-Gall n'autorisent que les régents qui le demandent ; Zurich exige le consentement de la commission scolaire.

Nidwald, Zoug, Schaffhouse et Vaud n'autorisent qu'exceptionnellement les régents à devenir officiers.

Lucerne, Schwytz, Glaris, Fribourg, Soleure, Bâle-Campagne, Appenzell (Rh.-Ext.), Neuchâtel et Genève n'autorisent pas les régents à accepter un grade.



CHRONIQUE ALLEMANDE*(De notre correspondant particulier.)*

Les manœuvres impériales. — L'emploi de l'artillerie. — Mitrailleuses. —

‡ Julius Wagner, général de l'infanterie. — Un jubilaire.

Comme toujours, les manœuvres impériales ont été la *great attraction* pour les milieux militaires pendant le mois de septembre. Elle n'ont pas comporté, cette année-ci, le déploiement d'effectifs des manœuvres précédentes : deux corps d'armée seulement y ont participé, renforcés de quelques éléments spéciaux, notamment d'une division de cavalerie. Les deux corps d'armée ont été celui de la garde, que l'Empereur a commandé en personne un jour, et le IX^e corps d'armée, à Altona. La supposition qui a servi de base aux exercices a été en résumé la suivante : une flotte rouge est maîtresse de la Baltique ; un corps d'armée rouge, le IX^e, a été débarqué à Hambourg. Un corps d'armée bleu, avant-garde d'une armée bleue qui se concentre sur la frontière est de l'Empire, se porte à sa rencontre.

D'une manière générale, on a été satisfait des évolutions des troupes et de la précision des dispositions arrêtées par les chefs. L'infanterie et l'artillerie ont occupé le premier plan ; le terrain se prêtait moins à l'action de la cavalerie. C'est ainsi que pour la première fois, depuis longtemps, le fameux corps de cavalerie qu'avait à commander l'Empereur, n'a pas été formé. Nous n'avons donc pas assisté à la grande charge dont la presse s'est toujours occupé avec une prédilection si marquée, le plus souvent, à vrai dire, pour la critiquer. En revanche, à diverses reprises, des régiments et des brigades ont chargé pour donner de l'air à des troupes serrées de trop près, sans que l'instant propice ait toujours été discerné aussi promptement qu'on eût pu le désirer.

L'infanterie a suivi dans ses mouvements les prescriptions strictement réglementaires. La *Borontaktik* a disparu des champs de manœuvres. Elle ne s'y était d'ailleurs jamais acclimatée. Aujourd'hui c'est la tactique des colonnes étroites (*Schmalen Kolonne*) qui prédomine ; les compagnies avancent volontiers en colonnes par pelotons, ces derniers par le flanc ; le bataillon en colonnes de compagnies. On s'applique à effectuer les cheminements à couvert et, pour économiser les munitions, à approcher le plus près possible de la ligne ennemie, 800 à 600 m., sans ouvrir le feu. On est revenu aux longues lignes de tirailleurs, la pression s'exerçant sur tout le front avec recherche de l'enveloppement d'une aile.

L'artillerie agit en masse, pour aider l'infanterie. Il m'a paru qu'on s'attachait mieux que jadis à obtenir le défilement des pièces. Un jour même, les arbitres ayant estimé ce défilement insuffisant de la part de l'artillerie du IX^e corps, ils l'ont déclarée fortement atteinte.

A certains détails, il semblerait que ce que l'on sait déjà — bien peu de chose — des opérations d'Extrême-Orient, tactique de l'infanterie et de l'artillerie, influe en sens contraire des résolutions expérimentées à la suite de la guerre du Transwaal. Il y a une réaction contre l'ordre extra-dispersé. Faut-il en conclure que l'on est fixé maintenant sur les procédés de combat préférables, où faut-il voir dans les fluctuations des opinions, une preuve des incertitudes provoquée par l'ignorance des réalités de la bataille, à la suite d'une période de paix prolongée ?

Chose certaine, dans la conduite de l'artillerie, nous ne nous montrons nullement disposés à entrer dans la voie ouverte par les Français. Encore que certains auteurs affirment que nous y viendrons, leur influence n'a pas encore pénétré l'arme. D'ailleurs notre règlement actuel s'y oppose et de même la composition de nos batteries. Celles-ci ne disposent pas de la richesse de munitions des batteries françaises, et tandis que ces dernières sont autorisées à consommer des projectiles d'une façon presque illimitée, nous nous en tenons à la sage prescription de ménager soigneusement les nôtres.

Il est vrai que, d'autre part, notre règlement ne nous autorise pas non plus à pratiquer le principe de l'économie des forces dans le déploiement des batteries. Il ne connaît pas « la position d'attente » et « la position de surveillance », considérées comme une réserve de feux. Il maintient le principe de mettre en ligne, dès le début, un nombre de pièces supérieur et d'agir, aussi promptement que possible, en masse.

Je crois du reste, comme l'a fort bien expliqué, dans un article remarqué, le major d'artillerie von Zwenger, qu'il est contraire à la nature du soldat de demeurer inactif à côté des camarades qui luttent, et de ne pas se servir des moyens de combat qu'il a sous la main.

* * *

On a fait aux manœuvres un assez fort emploi des mitrailleuses, celles-ci secondant l'infanterie, surtout aux moyennes distances. Je ne serais pas étonné, toutefois, que la tendance gagne du terrain de les servir plus tard avec la cavalerie. Autorise cette conclusion, une décision du 6 juin dernier, prescrivant que dorénavant les commandants de détachements de mitrailleurs prendront part aux voyages d'étude de cavalerie. Jusqu'ici les officiers de l'arme y étaient seuls appelés.

Puisque j'en suis aux mitrailleurs, je signale la formation d'une seizième section, attribuée au XVI^e corps d'armée, à Metz. Tandis que, jusqu'ici, les sections de mitrailleurs ont toujours été rattachées aux bataillons de chasseurs, celle-ci l'a été à un bataillon du 4^me régiment d'infanterie Magdebourgeois n^o 67. Cette section porte le n^o 11.

Dans le même ordre d'idées, les sections de mitrailleurs ont été ren-

forcées, dès le 1^{er} octobre, d'un rengagé et de neuf soldats conducteurs. Le cadre des officiers de chaque section comprend un capitaine, un lieutenant en premier et deux lieutenants en second.

* * *

Le corps des ingénieurs et pionniers vient de faire une perte très sensible par la mort de son chef, le général de l'infanterie Julius Wagner. Cet officier de haut talent et d'un grand savoir a attaché son nom aux progrès réalisés depuis de nombreuses années par le corps technique dont il avait la direction.

Julius Wagner était né en 1842. Incorporé en 1860 dans le bataillon des pionniers de la garde prussienne, il bénéficia de l'extension donnée au corps des ingénieurs l'année suivante et de la pénurie d'officiers qui en résulta. Admis en sa qualité de Fähnrich aux examens d'aspirants, il fut nommé en 1861 lieutenant en second au premier inspectorat des ingénieurs. En cette qualité, il suivit pendant deux ans les cours de l'école réunie d'artillerie et d'ingénieurs. En 1863, il est nommé officier-ingénieur au 1^{er} bataillon de pionniers de la Prusse orientale.

Dès lors, son avancement fut rapide, favorisé par son excellente conduite dans les campagnes de 1866 et de 1870-71. Au cours de cette dernière, qu'il fit comme chef de la 3^e compagnie de pionniers de campagne du VIII^e corps d'armée, sa vaillance à la bataille de Gravelotte lui valut la croix de fer de 2^e classe. Il eut encore l'occasion de déployer son activité aux sièges de Verdun et de Péronne, à la bataille d'Amiens et dans divers combats de la fin de la guerre.

Après celle-ci, il fut appelé comme assistant dans la commission des ingénieurs et bientôt après nommé professeur à l'école réunie d'artillerie et d'ingénieurs.

Major en 1884, nous le trouvons en 1890 lieutenant-colonel et inspecteur de la 7^e inspection des forteresses à Cologne. Il est colonel en 1893, major-général en 1896, lieutenant-général en 1900. C'est alors que la confiance de l'empereur l'appela au poste élevé de chef du corps des ingénieurs et pionniers, et deux ans plus tard, en remplacement du général von der Goltz, aux fonctions d'inspecteur général des forteresses. Sa nomination comme général de l'infanterie datait du commencement de la présente année.

On comptait beaucoup sur le général Wagner pour préparer le perfectionnement et le développement du corps d'ingénieurs à l'occasion de la loi qui succédera au quinquennat, dont l'expiration, prorogée d'une année, aura lieu en 1905. Une série de questions d'une nature délicate se poseront à ce moment-là. Un autre aura la tâche compliquée d'en trouver la solution.

* * *

Les jubilaires se font rares qui ont joué un rôle en vue dans nos grandes campagnes. Le temps marche et la mort éclaircit les rangs. En voici un cependant dont le nom reste connu des jeunes générations, bien qu'il ait célébré le 1^{er} octobre le soixantième anniversaire de son entrée dans l'armée. Le général de la cavalerie comte Arnim de Wartensleben-Carow a fondé sa réputation non seulement par son activité durant la campagne de 1870-71, comme quartier-maître en chef de la 1^{re} armée, puis comme chef d'état-major de l'armée du sud, mais sur ses mérites d'écrivain militaire. Les *Opérations de l'armée du sud en 1871*, ses *Opérations de la 1^{re} armée, sous le général Manteuffel*, font partie des ouvrages qui, dans la riche littérature de la campagne de France, peuvent être lus avec profit.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

Grandes manœuvres. — La crise du volontariat. — Le projet de réformes de M. Arnold-Forster. — Rapport de l'Army medical Department.

Les grandes manœuvres anglaises ont présenté cette année un intérêt particulier, par la manière dont elles se sont effectuées. Elles avaient pour point de départ l'idée générale suivante : « Une puissance insulaire (rouge) est en guerre avec une grande puissance maritime (bleue). Une armée bleue a réussi à débarquer sur la côte du comté de Sussex (au sud de Londres) en repoussant les forces rouges qui s'opposaient à son débarquement et a établi sa base d'opérations sur la côte méridionale. Lors du débarquement des bleus, la mobilisation des rouges était incomplète, mais ils ont pu ensuite concentrer certaines forces aux environs de Redhill où ils comptent disputer le passage aux bleus. »

Le détachement bleu qui, sous le commandement du lieutenant-général sir John French, devait opérer dans le comté d'Essex (au nord-est de Londres), comprenait une grande partie des troupes du 1^{er} corps d'armée, savoir : deux divisions avec chacune deux brigades d'infanterie à quatre régiments, un escadron de hussards, une brigade d'artillerie de campagne, une compagnie du génie et deux unités sanitaires, puis les troupes de corps se composant d'un régiment de hussards, de deux compagnies d'infanterie montée, d'une compagnie d'éclaireurs cyclistes, d'une batterie d'artillerie à cheval, d'un détachement de pontonniers, d'une section de télégraphistes et d'une section d'aérostiers. Cela faisait un total d'environ 12 000 hommes embarqués à Southampton, puis transportés sur la côte du comté d'Essex.

Leurs adversaires, les rouges, étaient commandés par le major-général A. S. Wynne et comprenaient une brigade de cavalerie avec une batterie d'artillerie à cheval, deux brigades d'infanterie à quatre régiments, trois batteries d'artillerie de campagne, une compagnie du génie, une section de télégraphistes, une section d'aérostiers, cinquante cyclistes, trois compagnies sanitaires et trois compagnies du train, formant un total d'environ 6000 hommes.

Les manœuvres étaient dirigées par le lieutenant-général sir N. G. Lytton, chef de l'état-major général, assisté d'un innumérable état-major; le chef des juges de camp était le feld-maréchal duc de Connaught, inspecteur général des forces britanniques, assisté à son tour de 54 arbitres ou sous-arbitres. On distribua à la troupe 100 cartouches par fusil (150 dans le corps bleu) et le surplus 100 (ou 50) fut transporté sur les voitures à munition. Les troupes se trouvaient en état d'hostilité dès le 6 septembre à minuit.

L'embarquement du corps bleu à Southampton s'opéra admirablement; en quelques heures 12 000 hommes, 2700 chevaux et mulets, 61 canons et 315 voitures avaient pris place dans les dix transports et ceux-ci avaient été dirigés sur Spithead. C'est de là que l'« envahisseur » partit le 6 septembre pour gagner, escorté d'une escadre de croiseurs et d'une flottille de torpilleurs, la côte du comté d'Essex. Le débarquement, nullement entravé par les rouges, s'exécuta à son tour aussi bien que possible; tout avait été parfaitement organisé. Alors commencent les hostilités, ou pour mieux dire, l'invasion, l'envahissement; en un rien de temps le général French s'empare de toutes les localités des environs, pénètre dans Colchester, quartier-général de l'adversaire, où il fait prisonnier un millier d'hommes dont un major-général. Mais sa rapidité a produit l'épuisement; ses hommes sont à bout de forces, incapables de continuer la lutte, les provisions manquent, elles manquent même depuis longtemps, car une bonne partie de ces guerriers habitués à leurs aises ont déjà consommé sur le navire, pour passer le temps, les deux rations de vivres dont ils étaient munis; ensuite le ravitaillement ne fonctionne pas. Ajoutez à cela les fatigues de ces quelques jours, les marches continuelles, les efforts sans trêve, les nuits sans dormir et vous comprendrez pourquoi le directeur des manœuvres se vit dans l'obligation de proclamer un armistice. L'épuisement était général, mais c'étaient les troupes montées qui paraissaient avoir le plus souffert. On raconte qu'une partie de la cavalerie a fait son entrée à Colchester en conduisant par la bride les chevaux harassés et exténués, certains hommes quittaient le rang pour aller se coucher sur les trottoirs, dans les ruelles. Les bagages n'étaient naturellement pas arrivés, on n'avait pas de tentes, il fallait coucher en plein air par une pluie battante.

Le 9, à six heures du matin, les hostilités recommencent: le général Wynne s'est fortement retranché, à cheval de la grande route de Londres, et

il compte pouvoir s'opposer au mouvement en avant du terrible envahisseur. Ce dernier, un peu remis de ses fatigues, s' imagine reprendre sa marche triomphante. Mais on pourrait se croire en pleine féerie; la situation est changée du tout au tout par un simple télégramme du directeur des manœuvres avisant les commandants des deux partis que l'armée bleue, qui avait débarqué dans le comté de Sussex, a subi un échec et doit se retirer aussi vite que possible vers la côte. En conséquence, le général French doit faire de même et battre en retraite sur son point de débarquement, tandis que le général Wynne se mettra à sa poursuite. C'est ce qui a lieu et les fameuses grandes manœuvres se continuent et prennent fin par une série de petits combats d'arrière-garde où le général Wynne ne manifeste pas précisément de grandes capacités, mais où la troupe trouve encore une fois de plus l'occasion de se fatiguer plus que de raison. Le réembarquement des bleus, contrarié par un temps affreux, s'effectue péniblement.

L'impression produite par ces manœuvres est loin d'être brillante; on est d'accord pour trouver qu'il y a encore beaucoup à apprendre; il faut espérer que les progrès à réaliser ne se feront pas attendre trop longtemps et que dans les prochaines manœuvres on trouvera davantage de pondération et moins d'imprudences.

* * *

La question de la réforme de l'armée est encore et toujours plus à l'ordre du jour; les partisans de la conscription s'agitent et s'évertuent; ils paraissent même gagner un peu de terrain. Pour le moment il n'y a pas grand-chose de changé et en attendant le service militaire obligatoire — s'il est jamais admis — on peut encore voir le samedi après midi dans les rues des villes et des bourgades de Grande-Bretagne les volontaires qui reviennent de l'exercice, crânes et fiers, précédés généralement de tonitruantes fanfares. Ces volontaires en temps de paix sont, on le sait, une institution éminemment anglo-saxonne, pour la raison qu'une organisation de ce genre ne pourrait exister dans les pays où le service militaire est obligatoire. Leur origine se trouve dans le grand mouvement patriotique provoqué par les menaces de débarquement de Napoléon I^{er}. Sous le premier empire, environ un demi-million de citoyens apprirent volontairement le métier des armes pour se trouver prêts, le cas échéant, à repousser le redoutable envahisseur. L'enthousiasme tomba après Waterloo; il se ralluma de nouveau sous le règne de l'autre Napoléon qui, dans l'impossibilité de reprendre les marches triomphantes de son oncle à travers l'Europe, se consolait en reprenant ses menaces de débarquement en Angleterre. En 1860, les corps de volontaires de toutes armes reçurent l'approbation officielle et la reine leur donna son consentement à condition que « les volontaires se procurent à leurs frais leurs armes et leurs équipements et supportent toutes les autres

dépenses accessoires sauf pour le cas où ils seraient appelés à servir effectivement ». Malgré ces conditions peu avantageuses, la reine Victoria put passer en revue la même année, dans un parc de Londres, une armée de quatre-vingt mille citoyens rompus au maniement des armes et aux exercices sur le terrain. Dès lors, le nombre des volontaires augmenta encore. Il faut cependant avouer que, quelque excellentes que fussent les intentions, les résultats n'ont pas été des plus brillants ; les volontaires arrivaient à manœuvrer avec une admirable précision, mais étaient en général de mauvais tireurs ou de mauvais canoniers. Du reste, réduits à leurs seules ressources, ils achetaient souvent de vieux fusils et des canons démodés ; ce n'est que depuis quelques années qu'ils se servent de fusils et de canons modernes.

La guerre sud-africaine a remis les volontaires en vogue ; sur les 450 000 hommes qui prirent part à cette longue campagne, plus de 100 000 faisaient partie du corps de volontaires et avaient quitté leurs emplois ou leur situation pour aller combattre bien loin de chez eux. Ceux qui sont rentrés au pays ont ressenti les joies d'un retour triomphal au milieu des acclamations de leurs concitoyens. Mais malgré l'enthousiasme dont ils étaient animés, ces volontaires se sont montrés moins expérimentés et moins résistants que leurs camarades de l'armée régulière ; on se souvient que certains régiments se sont laissés envelopper et désarmer par les Boers. Puis, quand ils ont voulu reprendre leurs occupations habituelles, ils ont trouvé leurs places prises et beaucoup de ceux qui avaient tout sacrifié pour servir la patrie ont risqué de mourir de faim. Les désavantages de l'institution ont sauté aux yeux et le nombre des volontaires a diminué rapidement. De 375 000 qu'on en comptait avant la guerre, il est descendu à moins de 200 000.

Après la guerre du Transvaal, quand on s'est aperçu que tout n'allait pas pour le mieux dans l'organisme militaire, on s'est mis à ordonner des enquêtes un peu sur tout. Les volontaires n'ont pas été oubliés, et comme ils sont surtout organisés pour défendre le territoire, on était inquiet de savoir s'ils pourraient suffire à leur tâche lorsque, comme c'était le cas pendant la guerre sud-africaine, la majeure partie de l'armée active aurait dû quitter le pays. La commission d'enquête, présidée par le duc de Norfolk qui a lui-même fait la dernière campagne comme officier de volontaires, est arrivée à cette triste conclusion que les volontaires réduits à eux-mêmes se feraient battre comme plâtre par un ennemi tant soit peu entreprenant. Naturellement, voilà l'alarme jetée et l'on réclame une réforme radicale du corps des volontaires. On voudrait les faire dépendre du War Office, les réorganiser, exiger d'eux un service régulier de six mois au moins afin qu'ils puissent réellement acquérir les qualités militaires nécessaires. Ce qu'on voudrait enfin, ce serait leur faire perdre le caractère de volontaires

en obligeant tout citoyen en état de porter les armes à faire partie de la milice territoriale.

Ici encore se retrouve la lutte entre le volontariat et le système de la conscription, quoique dans des proportions réduites, et la question est loin d'être tranchée. On sait du reste que pour le moment le gouvernement n'est pas partisan de la conscription.

* * *

Quant au projet de réformes de M. Arnold-Forster, en voici les grandes lignes :

Pour la première fois se trouve posée en principe la différence entre les troupes coloniales et les troupes territoriales (*for Home Defence*) ; on prévoit des soldats à long ou à court service, c'est-à-dire que les recrues pourront choisir entre deux ans de service actif et six ans de service de réserviste dans l'armée territoriale ou neuf ans de service actif et trois ans de service de réserviste dans l'armée coloniale. Il est cependant à craindre que l'on trouve trop peu d'engagements à long terme pour le service dans les colonies et qu'il soit nécessaire de faire de gros sacrifices pécuniaires — en élevant la solde et les pensions — pour attirer les amateurs. Ce n'est pas précisément le moyen de faire des économies, quoique le ministre de la guerre se vante d'arriver à ce résultat.

Ce projet prévoit un chiffre de 162 153 officiers, sous-officiers et soldats pour les 10 bataillons de gardes à pied et les 175 bataillons de ligne. 104 de ces derniers seront destinés au *general service* et 71 au *home service*. La moitié des bataillons de *general service*, 53 924 hommes, seront envoyés en Inde, un quart, 22 438, aux autres colonies et en Egypte et le quatrième quart, 21 024, restera en Grande-Bretagne.

L'*Army at home* consisterait, au total, en 85 791 officiers, sous-officiers et soldats, comprenant : 9079 gardes à pied, 26 bataillons de *general service* : 21 024 hommes ; 71 bataillons du *home service* : 36 920 hommes ; 13 dépôts : 4197 hommes, plus, en fait de recrues aux dépôts, 9668 pour le *general service* et 4903 pour le *home service*.

L'effectif normal d'un bataillon du *general service* variera suivant sa destination ; il est fixé à 1001 hommes pour l'Inde, 828 pour les colonies et 737 pour la Grande-Bretagne (toutefois 8 de ces bataillons auront 869 hommes). L'effectif d'un bataillon du *home service* ne sera que de 498 hommes, y compris 292 hommes âgés de moins de 20 ans. Enfin, la réserve pour le service à long ou à court terme se monterait à 90 000 hommes. En ce qui concerne le recrutement, M. Arnold-Forster compte par année sur 14 900 recrues de plus de 19 ans, pour les bataillons du *general service* (il estime que 2900 de celles-ci s'enrôleront pour les colonies), et sur 19 600 de plus de 18 ans, pour les bataillons du *home service*. Quant à la solde, les simples soldats du *home*

service recevront 1 fr. 25 par jour et 1 fr. 55 après trois mois; ceux engagés pour neuf ans recevront 1 fr. 75 et 2 fr. 15 au bout de six mois. Dans la réserve, on paiera 40 cent. par jour pour le *home service* et 60 cent. pour le *general service*. Le total des économies s'élèvera à plus de 25 millions de francs par an.

* * *

Le rapport de l'*Army Medical Department* pour 1902, publié cet été, contient les renseignements suivants sur la santé de l'armée, non compris les troupes dans le sud de l'Afrique :

Sur environ 286 000 officiers, sous-officiers et soldats de troupes européennes, il y a eu 191 250 entrées à l'hôpital et 2152 décès. Comparativement aux années précédentes, on constate une forte diminution soit pour les admissions, soit pour les décès. Le total des pertes provenant de décès ou congés définitifs pour cause d'invalidité se monte à 5122 hommes, proportion également inférieure au chiffre moyen. En fait de maladies graves, les hôpitaux ont soigné 2221 cas d'influenza, 1017 cas de fièvres éruptives, 643 cas de malaria, 2394 cas de rhumatisme, 1468 cas de faiblesse générale, 1090 cas d'affections du système nerveux, 10 369 cas d'affections de l'appareil digestif et 11 490 cas d'affections syphilitiques. La plupart des malades étaient âgés de 20 à 25 ans.

Quant aux recrues examinées en 1902, 87 609 au total, 26 913, soit le 31 %, ont été refusées, et 60 696, le 69 %, ont été reconnues aptes à servir dans l'armée. Il faut toutefois déduire encore de ce chiffre 1597 hommes renvoyés dans les trois premiers mois comme inaptes au service, ce qui amène le pour cent des refusés à 32,5. Comparativement à la moyenne des années précédentes, les chiffres de 1902 accusent une augmentation totale d'hommes inaptes au service de 3,2 %. Cela provient surtout de l'insuffisance du développement, de la mauvaise qualité des dents et de l'insuffisance de l'acuité visuelle.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Solution définitive de la question des pièces de campagne. — De l'emploi de la langue hongroise dans les rapports écrits de l'armée en général. — Les manœuvres décommandées dans la Bohême du sud. — Les nouveaux effectifs de paix de la cavalerie de landwehr.

Les journaux du commencement de septembre¹ ont reproduit la note suivante du Ministère de la guerre au sujets des nouveaux canons de campagne :

« Quelques journaux de Budapest et de Vienne ont annoncé que la com-

¹ Voir Chronique autrichienne, juin 1904, page 456.

mission, présidée par le général d'artillerie Prince Lobkowitz, avait été invitée à procéder à de nouveaux essais; que, par conséquent, la construction de nouveaux canons de campagne serait retardée. Cette nouvelle, de nature à induire l'opinion publique en erreur, est d'autant plus surprenante que le Ministre de la guerre a fourni aux commissions tous les renseignements relatifs aux essais futurs, tant dans leurs séances de janvier et février que dans celles de mai et juin. Le Ministre s'est exprimé comme suit : « La question du canon de campagne de l'avenir est en principe résolue. La commission du canon de campagne a soumis à la commission d'essai et aux troupes chargées de ces essais une série de détails de construction. Ces détails concernent spécialement la construction de l'affût. J'ai ordonné la construction d'un type de canon résultant de la combinaison de différents systèmes expérimentés. Sitôt construites, ces pièces seront réunies en une batterie d'essai.

» Cette batterie sera remise à une commission formée d'officiers de troupes afin qu'il soit procédé à des épreuves de marche et de tir. Ceci afin de donner à la troupe l'occasion d'exprimer ses vœux.

» Une fois le choix arrêté, je ferai construire un nouveau modèle définitif soumis à des essais de courte durée. »

Le rapport de la commission d'officiers de troupe, commission dont l'Inspecteur d'artillerie faisait partie, a été déposé. La première partie du programme du Ministre a donc été exécutée. L'exécution de la seconde partie suivra très prochainement. Grâce aux essais, la commission a reconnu que le modèle de canon à l'étude répond à toutes les exigences, tant au point de vue de la précision du tir que du roulement. La commission des nouveaux canons de campagne a pu être dissoute, la question du canon de campagne de l'avenir ayant été résolue. S'il en avait été autrement, on n'aurait pu dissoudre cette commission. Si l'on éprouve le besoin de faire de nouveaux essais ou que des conseils soient nécessaires, on s'adressera à l'ancienne commission de tir. La commission du nouveau canon de campagne a terminé son travail et l'ancienne commission de tir n'a pas à s'occuper du côté technique de la question.

On peut ajouter à cette note officielle que la commission, présidée par le général d'artillerie Prince Lobkowitz, avait à résoudre les quatre problèmes suivants :

- 1° Coin rectangulaire ou fermeture à pas de vis ;
- 2° Affût à parois ou affût système télescope ;
- 3° Projectile adhérent à la douille ou séparé ;
- 4° Bouclier ou pas de bouclier.

Les essais, terminés fin d'août, ont permis de trancher toutes ces questions, mais on ne sait encore dans quel sens la commission a prononcé. Il est certain que la question de l'artillerie de campagne est maintenant au point.

On peut s'attendre à ce que la fabrication en grand du nouveau matériel commence dès 1905.

Les crédits nécessaires ont été accordés dans la dernière session des délégués, de sorte qu'il ne saurait y avoir d'obstacle de ce côté-là non plus.

Les multiples décorations et récompenses accordées fin septembre aux officiers et employés dont la majorité faisait partie de la commission des canons de campagne sont une preuve de plus de l'achèvement du travail¹. Parmi ces décorés figure en première ligne l'Inspecteur général d'artillerie, président de la commission, le président du comité technique militaire; le directeur de l'arsenal d'artillerie et les directeurs de la fabrique de poudre et de la fabrique de matériel d'artillerie. Viennent ensuite un grand nombre d'employés de ce dernier établissement d'où sont sortis tous les modèles mis à l'essai. Le directeur de la fabrique du matériel d'artillerie est lui-même un excellent instructeur d'artillerie et peut être considéré comme le créateur technique du canon de campagne nouveau modèle.

Touchant les expériences faites les derniers jours d'août avec la batterie d'essai, sur la place de Viener-Neustadt, expériences assez originales dans leur genre, la *Militär Zeitung*, à laquelle j'emprunte ce qui suit, écrit : « Fixé sur la valeur de la batterie comme tir, on a voulu éprouver ses propriétés de résistance au feu d'une artillerie adverse ou de l'infanterie.

» La batterie a d'abord été exposée au feu d'une subdivision d'infanterie de douze hommes tirant à différentes distances. Les servants étaient figurés par des cibles de bois. Ensuite, la batterie d'essai a été exposée à un feu d'artillerie de campagne. Ici encore les nouvelles pièces de campagne ont montré une grande résistance, probablement grâce aux boucliers dont elles étaient munies. Un autre jour, on a constaté les effets produits par le feu d'artillerie sur des caissons chargés de munition de guerre.

» L'un des caissons ayant été touché, on fit la constatation curieuse de l'explosion successive et séparée de la majorité des projectiles qu'il contenait. Il est probable que le caisson avait pris feu par suite de l'explosion de l'un de ses projectiles ou par suite de l'atteinte directe. Les membres de la commission qui se trouvaient derrière un abri à quelque 80 mètres de l'emplacement de la batterie, durent prendre la fuite : une grêle de projectiles et de débris de fer tombait autour d'eux. L'herbe avait pris feu autour du but sur un rayon étendu. Le dernier jour des essais, la batterie fut soumise au feu d'artillerie à 3000 mètres et les résultats semblent avoir été également satisfaisants. »

Pour finir, encore une communication de la *Militär Zeitung*, touchant les nouveaux obusiers de campagne qui, depuis plus d'un an, sont terminés. Leur organisation en divisions d'obusiers de campagne a été renvoyée à-

¹ Le *Verordnungs Blatt* dit textuellement « pour solution du problème de construction du canon de campagne ».

plus tard, à cause de l'augmentation du recrutement qu'elle entraînerait. Les obusiers de campagne ont subi l'épreuve de la troupe l'été dernier. Ils ont parfaitement fonctionné et ont gagné la confiance des hommes; ils avaient d'ailleurs été favorablement accueillis dès leur apparition. Les caissons à munitions ont cependant trahi quelques défauts qu'on n'aura aucune peine à faire disparaître. Les timons étaient trop lourds et trop bas, le frein ne répondait pas parfaitement aux exigences et l'on constata un vice de construction dans les affûts livrés par la Hongrie. On remédiera à tous ces inconvénients.

*
*
*

La circulaire du Ministère impérial de la guerre, du 27 août 1904, contient les prescriptions suivantes sur les rapports de service écrits qu'entretiennent les autorités de l'armée impériale avec les autorités civiles et les partis de la Hongrie :

1° Tous les commandements, autorités, troupes, etc. et établissements de l'armée impériale et royale, ainsi que la marine de guerre, doivent accepter tous les écrits officiels de langue hongroise qui leur sont adressés, de même que les communications de ce genre de provenance privée.

2° Les corps de troupes formés exclusivement par le Royaume de Hongrie, ou qu'ils soient disloqués, ainsi que les commandements de recrutement qui se trouvent en Hongrie, doivent employer la langue hongroise dans leurs rapports écrits de service avec les autorités civiles, institutions civiles et citoyens hongrois.

3° Les commandements, autorités, troupes et établissements militaires disloqués sur les terres de la Couronne de Hongrie, — non visés par le chiffre 2 — à part ceux de Croatie et d'Esclavonie correspondent de leur côté en hongrois avec les autorités civiles, les institutions civiles et personnes hongroises. Au cas où les commandements en question ne possèderaient pas suffisamment la langue hongroise, les correspondances pourront être rédigées dans les deux langues.

4° Tous les commandements hongrois résidant en dehors du Royaume de Hongrie, — moins ceux cités sous chiffre 2 — ont recours pour la traduction d'une note officielle au commandant d'arrondissement de recrutement situé dans le rayon de l'autorité expéditrice hongroise. Après retour de la note avec traduction, la décision ou réponse sera remise, rédigée en langue allemande, au commandement chargé de la traduction. Ce dernier gardera la pièce allemande comme minute et soumettra à l'autorité hongroise ou partie civile, la pièce traduite en hongrois.

5° Toutes les pièces autres que celles écrites en hongrois doivent être rédigées dans la langue officielle de l'armée, soit en allemand.

Cet arrêté a soulevé les vifs commentaires de la presse et a été fortement pris à partie par les journaux de langue allemande. On veut voir,

dans ce nouveau « Sprachen Erlass », une concession très large faite à la Hongrie et l'unité de langage de l'armée gravement compromise. Seule une ignorance complète des ordonnances existantes et des traditions de l'armée autrichienne peuvent expliquer qu'on ait donné une fausse interprétation à l'arrêté sus-cité et excuser des objections qui sont de nature telle, qu'on ne saurait discerner si elles sont dues à l'ignorance ou alléguées pour souffler la discorde. En réalité, le « Sprachen Erlass », actuellement discuté, est en parfait accord avec les prescriptions du Ministère de la guerre de 1893 qui, sans provoquer aucune réclamation, ont été en vigueur depuis cette date. Ces prescriptions avaient été portées à la connaissance des intéressés par écrit, mais pas encore imprimées dans le *Verordnungs-Blatt*. Il n'y a donc pas lieu de croire à des concessions spéciales à l'élément hongrois. Au surplus, il est déplacé de prétendre que l'inégalité de langue dans certaines parties de l'armée puisse nuire à l'unité de langue de l'armée entière. Ce n'est pas au moment où la politique de l'Etat est faite avec si peu d'égards que l'on arrivera par une dictature de la langue allemande à obvier aux inconvénients naturels de la polyglottie du personnel de l'armée. L'année dernière déjà, le ministre de la guerre a prouvé combien il savait apprécier les circonstances par son premier « Sprachen Erlass ». Cet arrêté prenait des dispositions en vue d'encourager les officiers à apprendre outre l'allemand, langue officielle de l'armée, l'une des nombreuses « langues de régiments » afin de pouvoir, dans leurs corps respectifs, s'entretenir sans contrainte avec leurs hommes. Les règlements et programmes des établissements d'éducation militaire, récemment créés, suivent le même courant. Le jeune officier ou cadet doit, à sa sortie de l'établissement, posséder à fond, outre la langue allemande, l'une des autres langues en usage dans la Monarchie.

* * *

L'année militaire 1904 a eu un cours moins régulier que les précédentes. Par suite du retard apporté au recrutement en Hongrie, les recrues sont entrées au service au printemps seulement, de sorte que les manœuvres d'unités combinées n'ont pu avoir lieu; les jeunes soldats n'étaient pas suffisamment instruits.

Les circonstances atmosphériques extraordinaires de l'été dernier ont eu en outre pour conséquence de faire décommander toutes les grandes manœuvres. Par ordre de sa Majesté l'Empereur, chef suprême de l'armée, la période des manœuvres de tous les corps d'armée de l'Autriche a déjà été clôturée le 1^{er} septembre. Sitôt après les manœuvres de division, les unités regagnèrent leurs garnisons et les manœuvres de corps n'eurent pas lieu.

On avait entièrement terminé les préparatifs des manœuvres impériales dans la Bohême du sud. Les troupes arrivaient de tous côtés sur les lieux de

concentration. Le matériel de cartes était prêt. L'Empereur traversa la Bohême, se rendant à Marienbad, où devait avoir lieu son entrevue avec le roi d'Angleterre. Il put se rendre personnellement compte de l'état de sécheresse et du manque d'eau dont souffrait la contrée. Il se fit remettre un rapport circonstancié par le gouverneur du pays, et rédigea de sa propre main un ordre décrétant la suppression des manœuvres. La population se montra pleine de reconnaissance pour celui qui avait fait passer les intérêts d'ordre public avant les considérations purement militaires.

* * *

Comme pour le corps des officiers de subsistances¹, récemment créé, on inaugure en ce moment le système des *Rechnungsführer-Stellvertreter* ou remplaçants comptables. A cet effet, on s'appuie sur l'arrêté des délégations. Dès le 1^{er} janvier 1905, on nommera 120 remplaçants comptables dont le rang et la solde seront les mêmes que celui des *Offiziers-Stellvertreter*. Ont droit à ce poste les sous-officiers les plus anciens, qui, désignés pour devenir des officiers comptables, feront du service actif et obtiendront des notes suffisantes.

Ces remplaçants comptables rempliront les fonctions d'aides-comptables dans les chancelleries des corps de troupes et d'établissements militaires. Ils toucheront la même solde que les remplaçants officiers de cadets d'infanterie et de ceux du *Proviant-Offiziers-Korps*. Ils ont droit aux primes de service de sergent-major de 1^{re} classe ; ils n'ont pas droit aux extras prévus pour aides-comptables.

* * *

Depuis la publication de l'organisation des troupes de landwehr, l'effectif de ces troupes a tellement augmenté que la cavalerie de landwehr a acquis une toute autre valeur qu'il y a dix ans.

L'effectif de paix d'un escadron de campagne est aujourd'hui le suivant :

5 officiers ;

73 hommes ;

4 chevaux de prêt et 7 chevaux personnels d'officiers ;

36 chevaux de cadres ;

20 remontes².

Les hommes de la première classe d'âge sont montés à l'aide de chevaux de cadres et sont répartis sur deux pelotons de recrues, commandés chacun par un officier. Les cavaliers de remonte (5 par escadron) et les hommes de la deuxième classe d'âge forment le « peloton de remontes » qui est aussi commandé par un officier.

¹ Voir Chronique autrichienne, juin 1904, page 458.

² Jadis 12 chevaux de cadre et 17 remontes.

L'effectif total d'un régiment de uhlans de landwehr est de 45 officiers 495 hommes dont 414 pour l'effectif de combat et 444 chevaux.

La division de tirailleurs montés du Tyrol, qui se compose de l'Etat-major de division, de deux escadrons de campagne et du cadre de remplacement, a subi aussi une sensible augmentation de son effectif. Celui-ci est fixé à 19 officiers, 176 hommes et 151 chevaux contre 13 officiers, 109 hommes et 92 chevaux (1894).

L'escadron des tirailleurs montés de Dalmatie a comme effectif 5 officiers, 78 hommes et 67 chevaux contre 3 officiers, 42 hommes et 34 chevaux en 1894.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Contre le ministre de la guerre. — Le recrutement des officiers. — L'instruction sur le cyclisme. — Encore une invention du commandant Gérard. — Le réflecteur du capitaine Vial. — *La critique de la campagne de 1815*. — L'affaire Dautriche. — A St-Cyr.

Une assez violente campagne de presse a été menée contre le général André. On lui a reproché d'avoir encouragé la délation dans l'armée, et on a attaqué le colonel Sarrail, actuellement commandant militaire du Palais Bourbon, comme s'étant rendu coupable du même crime et comme ayant commis les pires injustices alors qu'il était à la tête de l'Ecole de Saint-Maixent. Le colonel Hartmann, qui a pris sa retraite il y a quelque mois, et qu'on a eu grand'peine à empêcher de faire claquer les portes, lorsqu'il est sorti de l'armée, le colonel Hartmann, dis-je, a cru opportun de se départir de la réserve qu'on lui avait imposée, et il a joint sa voix à celles qui se sont élevées contre le ministre de la guerre, ministre auquel il a dû beaucoup, mais à l'égard duquel il invoque des griefs assez puissants pour étouffer en lui la reconnaissance. Tout cela est assez triste. Mais ce n'est pas à l'heure où semble s'être assoupi tout ce bruit qu'il convient de dévoiler les dessous de cette affaire, ni d'établir un départ entre ce qu'il y a de fondé dans les protestations et ce qu'elles ont d'exagéré, voire de calomnieux. Nous n'aurons que trop et que trop tôt, sans doute, à y revenir.

On a aussi commenté les dispositions prises par le ministre au sujet du recrutement d'officiers pris directement parmi les adjudants, sans passer par les écoles. Il a soumis les candidats au vote de leurs camarades, ce vote n'engageant en rien le commandement. S'il ne l'engage à rien, on ne voit pas trop pourquoi on a vu, dans cette mesure, un acheminement vers l'élection des officiers. Il faudrait plutôt y voir un acheminement vers la consultation des pairs, telle qu'elle se fait en Allemagne. Mais se réjouir, comme les avancés, ou s'effrayer, comme les conservateurs, de l'introduction dans

nos mœurs militaires d'une coutume révolutionnaire, c'est dénaturer à plaisir le sens d'une prescription inoffensive. Il est vrai qu'elle est tellement inoffensive qu'elle me paraît fort inutile. Mais on a la rage de tout réglementer, chez nous, même le néant.

Vous connaissez la formule célèbre : *Article 1*. Il n'y aura rien. — *Article 2*. Tout le monde sera chargé de l'exécution de l'article qui précède. » On grossit démesurément les choses, en ne les emplissant que de vent.

Le Ministre vient d'approuver (10 septembre) une Instruction sur les cyclistes. Bien que la *Revue militaire suisse* ait publié sur la question des articles assez nombreux et très complets, je crois qu'on sera bien aise de connaître la teneur du texte réglementaire, et j'en reproduis ci-après les passages essentiels. C'est ainsi que j'omets les détails relatifs à la formation de marche, aux revues et défilés, au « maniement » de la machine; chapitre qui indique notamment la manière de former les faisceaux de deux bicyclettes ou de trois, et les signaux à faire pour se mettre en selle ou pour mettre pied à terre, pour accélérer l'allure ou ralentir, pour passer d'une formation de route à une autre.

Rôle des unités cyclistes. — Les unités cyclistes doivent être considérées comme des fractions d'infanterie susceptibles de se mouvoir avec une grande rapidité, mais dont les mouvements à bicyclette sont liés au réseau routier.

Elles doivent être employées surtout à combattre défensivement pour garder un point d'appui, un pont ou une localité, etc...

Elles peuvent, par suite, être appelées à servir de soutien à la cavalerie et à l'artillerie ou à occuper, soit en avant, soit sur le flanc des colonnes, des positions importantes, en attendant l'arrivée de l'infanterie.

Leur emploi isolément est exceptionnel ; c'est surtout en liaison avec les autres armes qu'elles sont susceptibles de rendre de très utiles services.

Il peut, cependant, être parfois avantageux de les lancer à grande distance, pour une mission spéciale urgente, telle que la garde d'un point important, la destruction de voies de communication, la poursuite d'un ennemi en déroute, etc...

Moins aptes que la cavalerie au service de reconnaissance, elles n'y sont employées qu'exceptionnellement.

Lorsqu'une troupe cycliste doit veiller elle-même à sa sécurité, elle se fait précéder par une avant-garde et détache des éclaireurs et des flanqueurs, soit à pied, soit à bicyclette, suivant la nature du terrain et des chemins. Ces éléments se déplacent par bonds rapides et successifs.

Dès que le combat est sur le point de s'engager, le chef de la fraction cycliste fait plier les machines et les fait mettre sur le dos; la troupe cycliste combat alors comme l'infanterie.

Le règlement sur les manœuvres d'infanterie doit donc être la base de l'instruction des unités cyclistes. Il est applicable dans toutes ses parties à l'infanterie cycliste à pied, ayant les bicyclettes sur le dos.

Principes de marche. — L'ordre et la cohésion d'une unité cycliste en marche, à bicyclette, dépendent essentiellement du guide de la troupe.

Le guide doit veiller attentivement à la régularité de son allure, ne l'accélérer ou ne la ralentir que suivant une juste progression, variable avec le terrain et l'effectif de son unité.

Dans les côtes, lorsqu'il y a lieu de descendre de bicyclette et de passer à la marche à pied, les cyclistes serrent le plus possible sur la tête, de manière à profiter de l'élan qu'ils ont acquis.

Sur une route ordinaire, en pays moyennement accidenté, la vitesse de marche d'une unité cycliste est de 12 kilomètres à l'heure, halte comprise.

Cette moyenne est peu influencée par la pluie; par contre, elle peut tomber à 10 kilomètres et même à 8 kilomètres avec un fort vent contraire.

Dans des circonstances pressantes, la vitesse peut être momentanément portée à 20 kilomètres.

L'allure de 20 kilomètres à l'heure peut être soutenue dans des conditions normales pendant un quart d'heure ou, exceptionnellement, une demi-heure. Une allure de 15 kilomètres à 16 kilomètres peut être conservée pendant deux heures.

La longueur moyenne d'une étape à bicyclette, à la vitesse normale de 12 kilomètres à l'heure, est de 72 kilomètres correspondant à six heures de marche.

Elle peut aller jusqu'à 100 kilomètres et exceptionnellement 120 kilomètres et 130 kilomètres, correspondant à une marche de huit à dix heures.

Méthode d'instruction. — Le soldat cycliste reçoit l'instruction normale du fantassin.

Cependant, en raison de l'occupation fréquente des points d'appui par les unités cyclistes, il est utile que le soldat soit exercé spécialement à la mise en état de défense des localités par des moyens de fortune trouvés sur place.

L'instruction cycliste proprement dite commence un mois après l'arrivée des recrues et se poursuit toute l'année, concurremment avec l'instruction normale.

Il n'y a lieu de formuler aucun principe de détail pour l'instruction spéciale du cycliste. Elle est conduite progressivement suivant les aptitudes variables de chaque homme.

L'instruction se donne individuellement, chaque soldat restant confié à un instructeur tant qu'il n'a pas acquis l'assurance nécessaire pour se conduire seul.

Des classes d'instruction sont ensuite formées; elles s'exercent d'abord sur la piste.

Les premiers exercices à bicyclette sont toujours de courte durée: ils sont coupés par des repos et des exercices de pliage et dépliage de la machine.

Le soldat cycliste est exercé à marcher à pied, en portant la bicyclette sur le dos ou en la poussant à la main.

L'entraînement est conduit de façon à pouvoir franchir, avec le chargement complet, 60 kilomètres environ, coupés par deux ou trois pauses à pied, aux différentes vitesses.

Le pliage, le dépliage et le placement de la bicyclette sur le dos se font conformément aux indications de l'instruction spéciale délivrée aux unités cyclistes.

Que les cyclistes poussent leurs bicyclettes ou qu'ils les portent sur le

dos, leurs formations sont analogues à celles de l'infanterie, avec quelques modifications, dont les suivantes :

Le front occupé par chaque homme dans le rang est de 0^m75.

La section, formée sur un rang, est numérotée par groupe de six.

Sur deux rangs, les numéros 4, 5 et 6 forment le second rang, en arrière des numéros 1, 2 et 3.

Le second rang est à 2^m25 (3 pas) du premier.

Dans les formations de rassemblement, les deux rangs peuvent serrer à 1^m65, longueur d'une bicyclette.

La formation normale de route, à bicyclette, est la *colonne par trois*. (Elle découle de ce fait que la plupart des routes et chemins présentent trois pistes, celle des chevaux et celles des roues.)

La colonne peut aussi être formée par deux et par un.

Le mois dernier, à propos du réflecteur Vial que j'ai vu ne pas fonctionner ou fonctionner aux manœuvres dites du Nord-Ouest (du diable si je sais pourquoi on leur donne ce nom!), j'ai signalé une petite invention, un petit jouet, dû à la fertile imagination du commandant Gérard. L'esprit toujours en éveil de ce brillant officier ne s'est pas endormi sous la graine d'épinards, et il s'est attaqué, l'autre jour, à un nouveau problème.

Une troupe d'infanterie peut se trouver dans la nécessité de traverser un cours d'eau sans avoir les moyens matériels nécessaires pour construire un pont ou un bateau. Eh bien, si : ces moyens, elle les a. Elle possède les ressources suffisantes pour constituer soit une passerelle, soit un radeau. Elle n'a qu'à utiliser ses havresacs — ces fameux havresacs qu'il est questions de transformer, — et aussi les « sacs à distribution, » voire la bâche de la voiture de compagnie. On verra dans l'*Illustration* du 1^{er} de ce mois quelques photographies prises au cours des essais effectués à Sedan. On en verra bien d'autres, me dit-on, dans un numéro prochain de la *Gazette militaire* ou de *L'armée et la nation*.

L'idée est très intéressante, et elle fait honneur au cerveau qui l'a conçue. Mais je ferai remarquer que son application suppose que les sacs à distribution de l'infanterie soient imperméables comme je crois, d'ailleurs, qu'ils devraient l'être, comme le sont, au surplus, ceux de la cavalerie. Elle suppose, d'autre part, que les havresacs resteront tels qu'ils sont. Elle ne sera plus possible du jour où on les aura désossés, décarcassés.

Contre cette solution vers laquelle on s'achemine à grands pas, des voix éloqu岸tes s'élèvent avec vigueur et courage. La question a été traitée par le Dr Barthélemy et le capitaine Eychène dans une brochure (*Le sac lombaire et allégé*), qui a paru chez Maloine. Elle est reprise avec beaucoup de talent et une grande force de dialectique dans la dernière livraison du *Journal des sciences militaires*.

J'en reparlerai, en reprenant les nombreuses publications intéressantes qui se sont empilées sur ma table pendant les vacances. Je suis fort en

retard avec tout ce qui, dans la littérature militaire contemporaine, mérite d'être signalé. J'ai même dû, faute de temps, négliger quelques faits importants.

J'espère me rattraper le mois prochain, et je ne dirai aujourd'hui qu'un mot du dernier en date des ouvrages que j'ai reçus — c'est celui par lequel j'ai commencé, naturellement! — C'est la *Critique de la campagne de 1815*, par le colonel Grouard, duquel le général de Miribel se plaisait à dire : « C'est un fumier dans lequel on trouve des perles. »

Je crois l'éloge juste, et la critique contestable. Pour ma part, j'estime infiniment le bon sens de l'auteur des *Maximes de Napoléon*, sa pénétration, son savoir, l'originalité de ses idées. Son dernier livre n'a pas sensiblement augmenté les titres qu'il a acquis à la considération. C'est un peu bâclé, un peu lâché. Mais l'argumentation est solide, et l'ouvrage ne laisse pas de présenter un vif intérêt.

Il s'agit d'élucider quelques points encore obscurs du drame de Waterloo. Il s'agit plus encore de montrer que M. Henry Houssaye a mal interprété certains détails, qu'il a dénaturé plusieurs textes, qu'il a commis quelques contresens. La démonstration était facile, je crois. Le colonel Grouard l'a faite avec force, avec trop de force peut-être. Après tout, je ne le regrette pas, trouvant que les gens du métier ont eu tort de prendre au sérieux un ouvrage qui n'est pas fait pour eux : il s'adresse aux gens du monde, et, pour ce public, il est ce qu'il fallait qu'il fût, c'est à dire très suffisamment exact, très vivant, très empoignant, un peu gâté seulement, par-ci, par-là, par quelques fausses élégances de rhétorique, par de choquantes lourdeurs de style ou de surprenantes incorrections.

Il est vrai que l'auteur de « 1815 » a eu de plus hautes ambitions : il a voulu faire œuvre d'érudit, de stratéliste, de tacticien, et il a construit sur un échafaudage tellement enchevêtré de documents que la solidité de son travail a pu faire illusion. Il n'est pas mauvais qu'un critique autorisé ait montré que le monument est fait de matériaux médiocres et qu'il est lézardé, ce qui ne l'empêche pas d'avoir grand air et de faire impression. Le colonel Grouard nous a donc rendu service : mais je crois qu'il aurait pu ramasser sa démonstration sous un plus petit volume, en même temps que lui donner plus de force.

* * *

Deux désagréables mésaventures sont arrivées au ministère, ces jours derniers.

Le lieutenant-colonel Rollin, les capitaines François et Mareschal, l'archiviste Dautriche, qui avaient été inculpés de falsification d'écritures et de subordination de témoins, viennent de bénéficier d'une ordonnance de non-lieu. Bien entendu, on a déclaré que les faits incriminés étaient reconnus exacts, archi-exacts. Mais, comme ils se rattachaient à l'affaire Dreyfus, ils

se trouvaient couverts par l'amnistie : d'où, l'élargissement des coupables. Ceux-ci protestent contre ces imputations qu'ils prétendent calomnieuses. Ils réclament des juges, ils demandent la grande lumière d'un débat public. Satisfaction leur est donnée, car ils viennent d'être réincarcérés. Mais tout ceci ne laisse pas d'être embarrassant, et on se demande si on n'a pas fait là ce qu'on appelle une gaffe.

On en a commis une, incontestablement, — et même on a eu l'ennui d'être obligé d'en convenir, — en publiant dans l'*Officiel* du 2 de ce mois une note laconique disant que le programme pour l'admission à Saint-Cyr, en 1905, serait celui de la classe de mathématiques élémentaires A. Cette décision tardive soulève un *tolle* général. On fit remarquer que, en particulier, ni l'histoire, ni la géographie, qui ont toujours tenu une si grande place dans les examens d'entrée (une trop grande place, à mon avis), ne figuraient sur la liste des matières étudiées en mathématiques A. Bref, après s'être lancé à la légère, on a dû faire machine en arrière, et l'*Officiel* du 10 renferme une note qui annule celle du 2 et qui annonce la prochaine publication d'une « Instruction pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire, qui a été approuvée par le ministre à la date du 24 septembre 1904. » On se demande pourquoi, si ce document a été signé en septembre, les rédacteurs de la note publiée en octobre l'ignoraient... à moins qu'il n'ait été antidaté après coup. Ce n'est pas la première fois qu'on aurait employé ce moyen commode et enfantin pour réparer des gaffes.

Dans la dite Ecole spéciale militaire, il s'est passé des faits qu'on a grossi à plaisir et qui devaient, disait-on, entraîner le bouleversement complet de l'établissement. Un élève, connu pour ses opinions politiques avancées, était en butte à l'hostilité de ses camarades dont la majorité est restée réactionnaire. Leurs brimades, à la vérité, étaient fort inoffensives. Elles consistaient surtout à lui chanter des cantiques, des : *Esprit saint, descendez en nous !* Il répondit du tac au tac en leur chantant l'*Internationale*, ce qui le fit dénoncer comme internationaliste.

Pour se défendre, il invoqua l'appui de la franc-maçonnerie à laquelle il est affilié et qui est très puissante, en ce moment, dans l'armée, si puissante que beaucoup d'officiers demandent à en faire partie, et que même on s'est décidé à ne les recevoir que très difficilement, voulant n'y admettre que des gens mus pas des convictions et non guidés par le souci de leur intérêt. On m'affirme que le général André vient d'obtenir récemment d'être inscrit au nombre des affiliés.

Quoi qu'il en soit, il était ministre avant d'être maçon. On peut même dire qu'il est ministre avant d'être maçon. Il ordonna une enquête, dont il chargea le général Bazaine-Hayler, et celui-ci n'eut pas grand-peine à découvrir que Saint-Cyr est un internat où sont réunis des collégiens, d'où résulte qu'on y est très enclin à la gaminerie, qu'on y est entre enfants ou,

si vous préférez, entre grands jeunes gens, et qu'on n'y apprend pas à connaître les hommes. Comme la connaissance des hommes est nécessaire pour le bon exercice du commandement, il en résulte que Saint-Cyr ne prépare pas bien au commandement.

Vous voyez la conclusion : il faut envoyer toute cette jeunesse au régiment avant de la faire passer par l'Ecole.

Vous savez que c'est le système que veut établir le projet de loi sur le service de deux ans. Vous savez aussi que je ne crois guère à son efficacité. L'avenir nous apprendra si je me trompe, car il n'est pas douteux qu'il soit adopté à bref délai. Mais est-il utile d'accomplir dès maintenant par mesure administrative une réforme qui, dans un an ou deux, sera effectuée par une loi, mais dans des conditions peut-être différentes? Ne vaut-il pas mieux attendre que le Parlement se soit prononcé, à la suite d'une discussion qui éclairera tout le monde? On a sans doute pensé que c'était-là le parti le plus sage, car on semble avoir renoncé, pour le moment, à la réforme qu'on avait annoncée à grand fracas comme imminente.



INFORMATIONS

ANGLETERRE

Le « National service League », association fondée récemment pour propager en Angleterre l'idée du service militaire obligatoire, fait répandre une brochure sur laquelle nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs. L'auteur en est, en effet, notre dévoué et éminent collaborateur, M. le colonel Camille Favre; le sujet en est l'organisation de notre armée.

Chacun sait que l'armée anglaise, dans son état actuel, pourrait difficilement résister avec succès à une invasion sérieuse. L'armée régulière, mercenaire, est trop peu nombreuse; les troupes de milice n'ont ni une organisation appropriée, ni une instruction suffisante; l'immense majorité des citoyens valides n'a aucune instruction militaire quelconque.

Convaincus de la nécessité de créer une milice nationale, basée sur le principe du service militaire obligatoire, les fondateurs de la Ligue ont voulu prendre pour modèle nos institutions militaires. Ils ont donc prié M. le colonel Favre, dont les excellents articles sur la guerre du Transvaal ont été très remarquables en Angleterre, de leur faire une conférence sur l'organisation de l'armée suisse. C'est la traduction anglaise de cette conférence